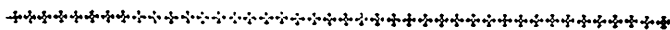




Direction des Fraternités du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise



VII^e Article

Le Recrutement - - Objections



est excellent que soit le Tiers-Ordre en lui-même, est il aussi avantageux quand on le considère au point de vue paroissial? Son esprit n'est-il pas de nature à nuire à l'esprit de paroisse? Un Tertiaire peut-il être un bon paroissien? Singulière objection, n'est-il pas vrai? que seul l'esprit de mensonge est capable de sou-

lever et d'entretenir dans les esprits. Le Tertiaire peut-il être un bon paroissien? C'est demander si un homme ou une femme, un jeune homme ou une jeune fille qui s'appliquent à être de bons chrétiens, que dis-je, de bons : d'excellents, de parfaits chrétiens, sont capables d'être en même temps de bons paroissiens. Evidemment qu'ils peuvent l'être, bien plus, ils doivent l'être. Si le Tiers-Ordre nuisait à l'esprit paroissial, et empêchait les chrétiens d'être de bons paroissiens, croyez-vous que les Papes auraient approuvé son institution? qu'ils encourageraient son développement? ils s'empresseraient de l'abolir. Si le Souverain Pontife, au contraire, le recommande tant, surtout de nos jours où l'esprit paroissial tend à disparaître, avec la foi, c'est une preuve évidente que le Tiers-Ordre, loin de nuire à l'esprit paroissial, le favorise et amène les chrétiens à être tous d'excellents paroissiens.

Quoi d'étonnant? La Règle du Tiers-Ordre n'a qu'un but, former de bons, d'excellents chrétiens. Or, on n'en saurait douter, l'excellent chrétien est toujours un bon paroissien, et le bon paroissien un excellent chrétien, à mesure que le chrétien devient Tertiaire et se perfectionne dans sa vocation; tout monte et se perfectionne en lui, le chrétien, l'époux, le père de famille, le serviteur, le patron, l'homme d'affaires, l'homme d'état; tout s'élève et devient meilleur, car la vie chrétienne doit se manifester dans l'accomplissement des devoirs d'état. Or être un bon paroissien, c'est le devoir d'état d'un chrétien.